L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX : Rue de Chartres, No. 73. | NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 3 JANVIER 1866. | Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 3 JANVIER.

La Presse de la Nouvelle-Orléans.

Convention adoptée le 16 novembre 1865.

Les journaux, propriétés de la Presse de la Nouvelle-Orléans, maintiennent l'adoption au tarif suivant d'avances :

Cours d'avances

	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	12 mois
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Les annonces en sus, 5 centimes, sous les deux jours, [illegible] les dates [illegible] et dernier.

Les annonces en sus, [illegible] la page [illegible], [illegible] que [illegible] [illegible].

Les [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible]